



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr

Lettre ouverte
à Monsieur Jean-Michel BLANQUER,
Recteur de l'Académie de CRETEIL

ou

L'argent contre l'absentéisme

En voilà une idée qu'est pas bonne, Monsieur le Recteur de Créteil ! Donner du fric aux élèves de certaines classes de LP pour les responsabiliser et les induire à l'assiduité, cela sent fortement l'aumône donnée par les bourgeois de la Comtesse de Ségur aux bons pauvres, ceux qui vous baisent les mains et font leurs Pâques.

Il y a pourtant la *loi du 5 mars 2007*, une de ces lois à vocation sécuritaire et à répétition, car plus on parle de sécurité plus elle s'esbigne, qui parle d'argent et que vous, tout représentant de l'Etat de Droit que vous êtes, vous n'appliquez pas. **Cette loi prévoit la création dans chaque commune d'un CDDF, Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles, qui doit être saisi par les responsables des établissements scolaires** chaque fois qu'un élève présente un problème d'assiduité et d'insertion scolaire. En aucun cas ce Conseil ne doit servir à « rabattre » vers lui les jeunes posant un problème pour la vie dans la Cité : il n'a à connaître que de ce qui se passe pour tel ou tel élève, collégien, lycéen dans sa classe et dans son établissement. Les parents et le jeune sont informés des devoirs qui incombent aux familles en matière d'obligation scolaire. Le Conseil élabore avec eux un contrat pour remédier au problème de l'élève concerné, avec un échéancier qui peut d'ailleurs être réaménagé si le besoin s'en fait sentir. **C'est seulement si ce contrat n'est pas respecté que les allocations familiales peuvent être suspendues** jusqu'à ce qu'enfin la famille obtienne de son enfant un comportement scolaire correct : et la correction commence avec l'assiduité.

Il est bien question d'argent dans cette loi, l'argent versé par les CAF, gérées sous la responsabilité des conseils généraux.

Or c'est là que le bât vous blesse, Monsieur le Recteur de Créteil. La loi envisage en effet que **les problèmes de la violence scolaire qui commence avec la désinvolture de l'absentéisme, ne se résoudront pas à l'interne de l'Education Nationale** ce que vous tentez de nous faire accroire avec vos largesses de rectorat à établissements, voire à classes. **La loi dit au contraire qu'il y faut l'effort conjoint de l'Ecole et d'autres institutions de la République, avec la prise en charge du problème par les élus locaux, départementaux, régionaux.**

La différence entre Monsieur HUCHON, votre contempteur dans cette affaire et nous, organisation syndicale de terrain, c'est que lui, pas plus que vous, ne se soucie de faire appliquer la loi.

Les fausses bonnes idées de Martin HIRSH, qu'avec complaisance vous lui empruntez, Monsieur le Recteur de Créteil, sont aussi peu laïques que possible, aussi peu populaires, au sens peuple du terme, même si un brin populistes, que l'est toute entorse à l'égalité républicaine, aussi peu clairvoyantes qu'elles sont démagogiques.

Dans les mandats du SNCA e.i.L. Convergence, il y a l'exigence de faire appliquer les articles de la loi du 5 mars 2007 relatifs au CDDF.

Monsieur le Recteur, nous ne vous demandons pas d'appliquer nos mandats, mais la LOI.

Avec nos meilleurs sentiments républicains.

SFDB, le 5 octobre 2009

La secrétaire générale
Françoise Roche